

Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV / ASRE)

Internet: www.serv-ch.com

Siège: Zurich

Forme juridique: établissement de la Confédération

Brève appréciation des résultats 2015

La SERV / ASRE s'est révélée efficace en 2015 dans le soutien qu'elle a apporté à l'industrie d'exportation avec ses assurances et garanties. La garantie de *bonds* et l'assurance du crédit de fabrication, qui aident les exportateurs à surmonter les problèmes de liquidités, ont fait leurs preuves et sont fortement demandées, notamment par les PME. Les adaptations de la LASRE et de son ordonnance ont fortement contribué à ce que La SERV / ASRE puisse offrir des prestations concurrentielles au niveau international.

En 2015, la SERV / ASRE a émis des polices d'assurance et donné des accords de principe à la conclusion d'une assurance pour un montant total de 7185,5 millions de francs. L'exposition à la fin de l'année s'est élevée à 10 558 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11,5 % par rapport à 2014. Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral (12 milliards de francs) était utilisé à 89 % à la fin de 2015, en raison surtout de la forte demande d'accords de principe. Les exportateurs doivent obtenir à temps un accord de principe de la SERV / ASRE afin de pouvoir déposer leur offre, en particulier pour les opérations volumineuses.

La SERV / ASRE a pu apporter en 2015 la preuve d'autofinancement requise, et ce même si ses revenus du capital ont fortement diminué en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Elle a enregistré un bénéfice net de 60,2 millions de francs durant l'année sous revue. Les charges de sinistres peu élevées, de 0,6 million de francs (contre 55,8 millions de francs en 2014), s'expliquent principalement par le fait que la SERV / ASRE a pu liquider davantage de provisions pour sinistres qu'elle n'a dû en constituer.

Les fonds propres de la SERV / ASRE ont atteint 2631 millions de francs à fin 2015, ce qui correspond à une augmentation de 177,7 millions de francs par rapport à fin 2010. La capacité de la SERV / ASRE à assumer les risques a ainsi été renforcée.

Dans son activité, la SERV / ASRE respecte le principe de subsidiarité et les principes de la politique étrangère de la Suisse. Sur la base du code des obligations, elle rend désormais compte de son activité au moyen d'un rapport annuel.

La Conseil fédéral est d'avis que la SERV / ASRE a atteint les objectifs stratégiques qu'il lui a assignés, tant en 2015 que sur l'ensemble de la période stratégique 2011 à 2015, et qu'elle est en mesure de continuer de soutenir l'industrie d'exportation suisse conformément à son mandat.

Conseil d'administration: Thomas Daum (président), Max Gsell (vice-président), Jan Atteslander, Caroline Gueissaz, Barbara Hayoz, Beda Moor, Rolf Pfenninger, Urs Ziswiler

Directeur: Herbert Wight

Organe de révision externe: KPMG AG, Zurich

Chiffres clés	2015	2014
---------------	------	------

Finances et personnel

Recettes de primes (mio CHF)	51,3	59,6
Résultat d'entreprise (mio CHF)	60,2	122,3
Autofinancement (mio CHF)	4,8	22,9
Effectif (nbre d'EPT)	42,4	41,5

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Exposition (mio CHF)	10 557,9	9467,9
Nouvelle exposition (mio CHF)	7185,5	5690,2
Nouvelle exposition (nbre de polices)	864	838
Indemnités versées (mio CHF)	108,3	31,7
Charges de sinistres (mio CHF)	0,6	55,8
Capital (mio CHF)	2631,3	2571,1

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Taxes	0	0

A. Réalisation des objectifs 2015

1. Priorités stratégiques

De par son mandat légal, la SERV / ASRE est tenue de faciliter la participation des entreprises exportatrices suisses à la concurrence internationale et de contribuer à la création et au maintien des emplois. Ce sont en particulier les PME qui sollicitent le soutien de la SERV / ASRE: en 2015, elles représentaient environ deux tiers des 304 clients de La SERV / ASRE.

En 2015, la SERV / ASRE a assuré des opérations d'exportation pour un montant de 7185,5 millions de francs. La nouvelle exposition comprend 713 polices d'assurance, d'une valeur de 3179 millions de francs, et 151 accords de principe, d'une valeur de 4007 millions de francs. A la fin de la période stratégique 2011 à 2015, la nouvelle exposition annuelle s'était accrue de 42 %.

Début 2016, l'offre classique de la SERV / ASRE a été complétée durablement par les produits «de stabilisation» (assurance du crédit de fabrication, garantie de *bonds* et garantie de refinancement). Ces instruments ou des instruments similaires faisant aujourd'hui partie de l'offre

standard des agences d'assurance-crédit à l'exportation étrangères, la SERV / ASRE peut dorénavant lutter à armes égales avec ses concurrents. La demande de produits de stabilisation s'est constamment accrue depuis leur introduction en 2009. Alors que la SERV / ASRE avait émis seulement 38 assurances et garanties de ce type en 2009, elle en avait émis 298 à la fin de 2015 pour soutenir des opérations d'exportation à hauteur de 2152 millions de francs (valeur des opérations).

L'offre de la SERV / ASRE s'adresse à toutes les branches en Suisse. Depuis 2010, le représentant de la SERV / ASRE à Lausanne apporte un soutien aux clients francophones (nouveaux ou de longue date), et la conseillère en charge du Tessin s'est rendue régulièrement en Suisse italienne au cours des dernières années. Les clients en Suisse alémanique ont été encadrés par le siège de la SERV / ASRE, à Zurich.

Dans le but de garantir un suivi des opérations efficace, efficient et orienté clients, la SERV / ASRE a continué de travailler d'arrache-pied à l'amélioration de son offre en ligne.

La SERV / ASRE respecte le principe de subsidiarité et, conformément à l'art. 5 OASRE, n'assure pas les risques couverts par le marché. Elle se fonde sur la pratique de l'Union européenne pour définir et opérer la distinction entre les risques couverts par le marché et les risques non couverts par le marché. Dans les pays où les risques sont en principe couverts par le marché, elle assure ainsi uniquement les crédits à l'exportation à court terme lorsque les assurances privées refusent de les couvrir. Ces dernières années, la SERV / ASRE a régulièrement rencontré les assurances privées afin d'échanger sur l'évolution du marché et sur sa pratique commerciale.

Dans son activité, la SERV / ASRE respecte les principes de la politique étrangère et les engagements de la Suisse en matière de droit international public. A cet effet, elle utilise, depuis 2008, une méthode intégrée d'examen de la conformité, et applique les recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence environnementale et sociale (Approches communes). En 2015, la SERV / ASRE n'a identifié aucune opération particulièrement importante qui aurait dû être communiquée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ou au Conseil fédéral en vertu de l'art. 34 LASRE.

La SERV / ASRE entretient un contact régulier, notamment au niveau du conseil d'administration, avec les associations économiques intéressées (Swissmem, scienceindustries, economiesuisse et des chambres de commerce, p. ex.) et Switzerland Global Enterprise (S-GE).

En 2015 aussi, la SERV / ASRE a mené un dialogue avec les organisations de la société civile (organisations non gouvernementales, ONG), afin de garantir la prise en considération de leurs demandes dans sa politique commerciale. La SERV / ASRE, comme d'autres organisations au

niveau international, a par exemple accordé plus d'importance au cours des dernières années à l'aspect des droits de l'homme, l'une des principales préoccupations des ONG. Le Conseil fédéral a également tenu compte de cet aspect lors de la révision de l'OASRE en 2015.

La SERV / ASRE épaula le SECO dans la négociation de normes internationales de financement des crédits à l'exportation au sein de l'OCDE et du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI). En 2015, l'OCDE a conclu un nouvel accord sur le financement des exportations de centrales à charbon, contribuant ainsi à la protection du climat. La SERV / ASRE s'investit en outre activement dans les négociations de rééchelonnement de la dette au sein du Club de Paris et dans la gestion des accords conclus. En 2015, les négociations de rééchelonnement de la dette du Cuba ont débouché sur un accord de remboursement.

2. Objectifs financiers

En 2015, la SERV / ASRE est parvenue à remplir le critère de l'autofinancement requis par la loi au niveau de son résultat d'exploitation (résultat annuel avant intérêts). Elle a clos l'exercice 2015 avec un résultat d'entreprise de 60,2 millions de francs.

A fin 2015, les ressources disponibles à court terme de la SERV / ASRE se montaient à 2265 millions de francs, dont 45,9 millions de francs sous forme de liquidités afin de pouvoir faire face aux engagements à court terme (versement d'indemnités notamment). Le solde fait l'objet de placements à court terme auprès de la Confédération conformément à l'art. 28 LASRE. En raison des taux bas, voire négatifs, les intérêts créditeurs sur placements sont passés de 11,6 millions de francs (fin 2014) à 1,4 million de francs (fin 2015).

Le capital total de la SERV / ASRE s'élevait à 2631 millions de francs à la fin de 2015, ce qui correspond à une augmentation de 603 millions de francs par rapport à son bilan d'ouverture en 2007. En 2015 aussi, la SERV / ASRE a pu renforcer sa capacité à assumer les risques. Le capital total constitue un capital de base solide aussi bien pour les engagements actuels que pour les engagements futurs, susceptibles d'augmenter en fonction de l'évolution de la demande.

La politique de risque introduite en 2008 et révisée en 2010 par le conseil d'administration forme la base d'une gestion systématique des risques financiers (risques de crédit, de marché et de liquidités), des risques opérationnels (risques informatiques, risques d'audit et de contrôle, risques de non-conformité à la loi), des risques stratégiques et des risques de réputation. La politique de risque est restée inchangée en 2015. Les résultats de l'examen global du modèle d'évaluation du risque de crédit appliqué, effectué par PwC Zurich en 2013, ont montré que les modèles de crédit et de notation de la SERV / ASRE sont adaptés à son modèle d'affaires. La SERV / ASRE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) depuis 2008,

qui a été continuellement développé au cours des dernières années. L'existence d'un SCI conforme aux dispositions du code des obligations a été confirmée en 2015 par l'organe de révision externe.

3. Objectifs de politique du personnel

L'effectif a légèrement augmenté durant l'année sous revue (+1 EPT). La SERV / ASRE est un employeur attractif et socialement responsable, qui applique une politique compétitive en termes de personnel et de rémunération, et qui s'engage pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille. Actuellement, elle forme trois apprentis. La SERV / ASRE dispose de tous les effectifs dont elle a besoin et peut s'appuyer sur une équipe compétente dans tous les domaines d'activité de l'organisation.

4. Coopérations et participations

La SERV / ASRE a poursuivi en 2015 sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation économique du secteur suisse chimie-pharmabiotech, en rapport avec l'établissement d'assurances globales pour les entreprises affiliées.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement de la SERV / ASRE pour l'exercice 2015. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement obéissent aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel, et qu'ils brosent un tableau conforme à l'état de la fortune, des finances et des revenus. Il confirme l'existence d'un SCI, selon les directives du conseil d'administration, qui sert la gestion des risques de la SERV / ASRE.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2015 de la SERV / ASRE, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation, et le rapport du conseil d'administration de La SERV / ASRE relatif à la réalisation des objectifs stratégiques pour la période 2011-2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 26 février 2016 lui ont été présentés pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a approuvé les rapports cités au point C qui lui ont été soumis pour approbation ou présentés pour information. Il a également donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015.

La période stratégique de cinq ans (2011 à 2015) est ainsi close. Le Conseil fédéral a approuvé en janvier 2016 les nouveaux objectifs stratégiques de la SERV / ASRE pour la période 2016 à 2019.